

COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 01.10.18 - N°27 / 2018

Présidence	Daniel Terrapon
Secrétaire	Martine Duc
Responsable administrative	Brigitte Eltschinger
Lieu	Salle polyvalente
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	22:30

Scrutateurs : Mme Léonilde Grandjean
M. Laurent Yerly

Présence : 70 citoyennes et citoyens

Excusés : MM. Bertrand Morel, Olivier Telley, Olivier Mettraux
MM. Yanis Marilley et Thibaud Alt, jeunes nouveaux citoyens

Invités : MM. Jonathan Hervier du bureau RWB Fribourg SA et Norbert Carrel, responsable technique au sein de la commune de La Brillaz, sans droit de vote

L'assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle N° 37 du 14 septembre 2018, un affichage aux piliers publics et une circulaire tous-ménages insérée dans l'Information communale.

L'art. 12 de la LCo est donc respecté. L'Assemblée communale est présidée par **Monsieur le syndic Daniel Terrapon**.

Aucun participant n'ayant de remarque à formuler sur le mode de convocation, **le Président** déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

Le Président salue les citoyennes et les citoyens, **MM. Gérald Rossier**, président de la paroisse de La Brillaz, **Jonathan Hervier**, représentant le bureau RWB Fribourg SA. Il les remercie de leur présence. Il souhaite la bienvenue à **M. Norbert Carrel**, nouveau responsable technique de la commune. **Le Président** présente ses excuses pour la fraîcheur régnant dans la salle Mora. Un problème de chauffage est survenu aujourd'hui qui n'a pas pu être résolu. Cette assemblée est dédiée à l'information ainsi qu'à quelques sujets soumis à décision de l'Assemblée. Il demande si des citoyennes ou citoyens ont des remarques à formuler par rapport à l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée.

Ordre du jour :

1. **Promotion des nouveaux citoyens**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 7 mai 2018**
(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)
3. **Programme de législature - Information**
4. **Planification financière - Information**
5. **Budgets des investissements 2018 - Modification**
 - 5.1. Crédit d'étude réfection route de Chaffeiru
 - 5.1.1. Rapport de la commission financière
 - 5.1.2. Vote du crédit y relatif
6. **Règlement du personnel communal - Approbation**
(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)
7. **Modification de la limite communale**
8. **Divers**

27.1. Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens

Le président informe que depuis la dernière assemblée communale huit nouveaux jeunes citoyens ont atteint l'âge de la majorité civile. Ces derniers ont été invités et il a le plaisir de présenter **Mmes Estelle Jobin** et **Estelle Yerly**. Il les remercie de leur présence, de leur intérêt pour les affaires communales et il espère avoir l'occasion de les rencontrer à nouveau lors de prochaines assemblées communales. Elles sont accueillies par de chaleureux applaudissements.

27.2. Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 7 mai 2018

Le Président passe la parole à **Claude Mettraux**, vice-syndic, qui a une rectification à apporter suite à une réponse donnée lors de la présentation des comptes à la dernière assemblée communale du 7 mai 2018.

Claude Mettraux informe que **M. Yvan Jordan** avait remarqué qu'un montant de plus de CHF 5 millions figurait au passif du bilan au 31 décembre 2017. Il avait demandé si un montant alloué à une réserve est de l'argent cash. **Claude Mettraux** avait répondu par l'affirmative. Or, suite à une remarque de la commission financière, il a réexaminé la question. Il s'est rendu compte qu'il avait mal compris ou mal interprété la question. Il rectifie en disant que les montants figurant dans les réserves ne sont pas de l'argent cash mais des attributions comptables. L'idée de base d'une réserve est toujours la même, à savoir constituer une valeur comptable dans des exercices antérieurs à une dépense grâce à un excédent des produits pour financer une dépense de demain. Thésauriser de l'argent sur un compte bancaire serait, économiquement, inadéquat car ce serait de l'argent qui dormirait avec un rendement quasi nul alors qu'il pourrait servir au financement d'autres projets. **Claude Mettraux** tient à transmettre ses excuses à **M. Yvan Jordan**, absent ce soir.

Le Président précise que la rectification ne remet pas en question le procès-verbal et il demande si quelqu'un a des remarques par rapport à ce dernier.

La parole n'est pas demandée.

Le Président remercie **Martine Duc** pour la rédaction du procès-verbal.

L'Assemblée communale approuve le procès-verbal à l'unanimité.

27.3. Programme de législature - Information

Le Président a élaboré un premier bilan à 15 jours de la mi-législature qui est le 15 octobre 2018. En janvier 2017, le conseil communal a fixé les objectifs de cette législature. Pour ce faire, il était nécessaire en préambule de définir les forces, les faiblesses et les valeurs de la commune.

Les forces relevées sont les suivantes :

- une population dynamique et bienveillante;
- une bonne cohésion communale grâce à une vie associative développée;
- une situation géographique offrant de la tranquillité et des espaces vierges (champs et forêts) pour la pratique d'activités de plein air (randonnée pédestre, jogging, etc.) sans aménagements particuliers;
- la proximité des commodités urbaines tout en offrant un cadre rural;
- la paix politique, c'est-à-dire qu'aucune bagarre de partis règne au sein de la commune;
- des services professionnels;
- des infrastructures communales et intercommunales en adéquation avec les besoins de la population.

Les faiblesses sont les suivantes :

- le manque d'attractivité fiscale, la commune est au 13^{ème} rang sur les 136 communes du canton;
- le manque de possibilité de développement économique car la commune n'a pas de zone dite artisanale qui permet l'implantation d'activités commerciales;
- la taille critique comprenant une grande superficie (la commune de La Brillaz est la plus grande commune de Sarine-Ouest) ainsi qu'un réseau routier de plus de 25 km à entretenir qui pénalise passablement la commune;
- le manque de séparation entre la stratégie et l'opérationnel, situation qui fait que le conseil communal n'a pas suffisamment de temps pour l'élaboration des projets d'avenir car il doit s'occuper de tous les "petits" travaux de tous les jours.

Les valeurs relevées sont :

- le sérieux, la transparence, la bienveillance et le dialogue. **Le Président** tient à souligner que l'ambiance au sein de l'exécutif est serein;
- une confiance mutuelle propice à un climat positif;
- l'ouverture aux changements;
- le respect inconditionnel de la collégialité qui est primordial au sein d'un exécutif.

Fort de ces constats, le conseil communal a défini les thèmes et les projets suivants :

Communication :

- Développer et améliorer les moyens pour être plus proche des citoyens en utilisant des moyens modernes de communication. Utilisation plus efficace du site internet en publiant des informations en lien avec les activités communales. La publication des mises à l'enquête est chose faite et d'autres informations pourraient suivre.

- Une nouvelle conception de l'Information communale. Celle-ci a vu le jour et il est prévu d'y insérer des annonces payantes.

Gestion du personnel :

- Assurer un climat de confiance avec le personnel par le respect des procédures et l'information réciproque entre employeur et employés et mettre en valeur les compétences et l'esprit d'initiative.
- Assurer aux collaboratrices et collaborateurs un environnement de travail moderne. Cela a été réalisé en réunissant le service administratif sur un seul étage.
- Organiser les services administratifs et techniques d'une manière optimale et sur le long terme pour leur permettre de répondre aux besoins du conseil communal et de la population. Un service technique a été créé le 1er juillet 2018 et sa mise en place est en cours.
- Favoriser le développement personnel par la formation continue. Cet élément est déjà en vigueur et il doit se faire de manière permanente. Un collaborateur vient d'obtenir son brevet de surveillant des eaux et le personnel de l'Accueil extrascolaire suit des formations.

Finances :

- Gérer les ressources financières sur le principe "simple, fonctionnel et économique" et les investissements de manière transparente.
- Etablir une planification financière dynamique. Ceci est un élément réalisé, fonctionnel et utilisé. Elle sera par ailleurs présentée en point 4. de l'ordre du jour.
- Etudier une éventuelle possibilité de baisser le taux d'imposition. Ceci est un thème épineux que le conseil communal a empoigné lors de son séminaire du 14 septembre dernier. Il va élaborer un scénario sur la base du budget de fonctionnement. Le souhait du conseil communal est de ne pas accorder une baisse d'impôt et par la suite devoir augmenter les diverses taxes perçues (un nouveau règlement sur les eaux va intervenir).
- Mise en route d'un nouveau plan comptable. Le MCH2 est un modèle comptable harmonisé et imposé par le canton. Son entrée en vigueur est prévue pour 2021.
- Etude du règlement communal sur les éléments des constructions, en lien avec la publication des mises à l'enquête via le site internet. Ceci est encore à faire.

Petite enfance, écoles et formation :

- Garantir des infrastructures scolaires répondant à l'évolution démographique. En fin d'année 2017, la commune a passé le cap des 2'000 habitants.
- Répondre aux dispositions de la nouvelle loi scolaire.
- Adapter les structures d'accueil de la petite enfance et de l'accueil extrascolaire en fonction du besoin de la population.

La mise en place du cercle scolaire pour les enfants uniquement de La Brillaz est chose faite.

Afin d'assurer des infrastructures scolaires de qualité, des travaux d'aménagement sont en cours de réalisation dans le bâtiment de l'Ecole 1901 à Lentigny.

L'organisation des transports scolaires en adéquation avec les possibilités existantes est réalisée.

La faisabilité d'implantation d'une crèche est en cours. Une enquête des besoins a été effectuée auprès des parents.

Aménagement du territoire :

- Réaliser les équipements des terrains en zone constructible.
- Mener une réflexion globale sur le développement et mettre en route une révision du Plan d'aménagement local (PAL).
- La finalisation du plan d'aménagement est prévue dans les proches mois à venir.
- Le Plan d'aménagement de détail (PAD) de la Grande Fin, secteur Lentigny, a été mis à l'enquête. Il a suscité un certain nombre d'oppositions. Le conseil communal a décidé

d'interrompre la procédure afin d'effectuer certaines modifications. Une nouvelle procédure va intervenir.

Eau potable :

- Améliorer et garantir le réseau de distribution d'eau potable. Il s'agit d'un travail qui se fait de manière continue. Bien souvent au gré des travaux routiers.
- Etudier la faisabilité d'une réaffectation de la source de La Brillaz, secteur Lovens (proche de la chapelle de La Brillaz). Les premières réflexions à ce sujet sont en cours.
- Etablir le plan des infrastructures des eaux potables (PIEP). Ce projet est en phase terminale. Dès que les instances cantonales l'auront approuvé, un nouveau règlement communal devra être élaboré. Les taxes serviront à gérer les infrastructures.

Eaux claires et eaux usées :

- Poursuivre la mise en séparatif des eaux claires et usées de manière à optimiser l'épuration des eaux. Cinq tronçons, secteur Lovens, sont en sous-capacité, la mise en séparatif est envisagée en relation avec l'assainissement du réseau routier.
- Mise en place des collecteurs d'eaux claires et usées dans le Géoportail (ensemble des cartes et données géographiques mises à disposition par le système d'information du territoire fribourgeois). La première étape arrive à bout touchant.

Routes :

Mettre en place un concept de mobilité moderne en adéquation avec l'augmentation de la population et qui permet une bonne cohabitation entre transports motorisés, en outre le trafic agricole, la mobilité douce et les transports publics est une tâche épineuse.

- Assainissement du réseau routier et maintien de la valeur des routes existantes. Il s'agit d'un souci permanent (plusieurs dizaine de milliers de francs sont dévolus chaque année à cet effet).
- Etablir un programme afin de disposer d'une ligne directrice pour les 10 à 15 ans à venir. Ceci est étudié dans le cadre du projet du "Concept global de mobilité". Le conseil communal y travaille depuis plus d'un an et demi. **Le Président** explique que le concept ne définit pas exactement l'emplacement des panneaux de limitation de vitesse, des îlots, etc. Dès que les instances cantonales auront validé le projet, il pourra être intégré dans le PAL. Le bureau Basler & Hofmann mandaté pour l'étude dudit concept a fait un premier constat. Il a relevé des problèmes :
- de visibilité, entre autre à Lentigny au carrefour de la Route de la Laiterie et à celui de la route cantonale et de la Route d'Onnens ;
- de sécurité liée au dépassement régulier de la vitesse par les automobilistes et au manque de trottoirs.

Pour exemple, Lovens est totalement dépourvu de trottoirs, hormis l'aménagement provisoire réalisé en raison de la construction de six immeubles au centre du village. **Le Président** tient à remercier les promoteurs pour avoir pris en charge la moitié dudit coût. Une série de plans à l'écran démontre bien tous les tronçons de routes qui posent problème dans chaque village. Le Service de la mobilité du canton de Fribourg a entrepris récemment la démarche de compter les véhicules et leur vitesse à divers emplacements sis sur la commune. Un tableau à l'écran démontre la moyenne des véhicules passant aux différents endroits de la commune par heure et heure de pointe. Les spécialistes ont établi une moyenne pondérée sur les dix jours de contrôle. Il ressort que le nombre de véhicules se situe entre 920 et 2'900 véhicules suivant le tronçon. Il est relevé qu'aucuns travaux n'entravaient les routes cantonales voisines au moment des comptages. De ce fait, la trajectoire des automobilistes n'a pas été modifiée pour éviter des ralentissements, ce qui fait que le comptage démontre la situation en temps normal.

Diagnostic du réseau de la mobilité douce :

- Manque d'aménagement pour les piétons en traversée de localité (trottoirs, traversées piétonnes).
- Pas d'aménagement visant à modérer la vitesse dans les quartiers.

- Liaisons cyclables et piétonnes entre les villages, vers le terrain de foot et la gare de Rosé manquantes. La seule liaison cyclable est celle entre Lentigny et Chénens.
- Chemins scolaires discontinus.

Le conseil communal a réfléchi afin de déterminer comment améliorer la situation.

Concept de mobilité douce :

- Assurer des liaisons piétonnes adéquates entre les trois villages, les différents quartiers entre eux, les arrêts des transports publics.
- Développer le réseau de loisirs (marche, randonnée, jogging, vélo) entre les villages et vers les secteurs de loisirs (terrains de sport, forêts).
- Améliorer l'image des espaces publics par des mesures de réaménagement ciblées. Actuellement aucune "place de village" n'existe.

Concept des transports publics (TP) :

- Développer le réseau des TP en coordination avec le Canton afin de desservir les trois villages avec un horaire cadencé toute la journée et d'assurer les correspondances toutes les 30 mn à la gare de Rosé ou d'Avry à moyen terme. Depuis cette année, le village de Lovens est mieux desservi. Quelques bus y passent également le week-end alors qu'auparavant aucun n'y passait. Depuis la rentrée scolaire de cet été, une partie des enfants utilisent les bus de lignes TPF pour se rendre à l'école. Cette augmentation de la fréquentation aura un impact positif sur l'offre globale des TPF.

Suite aux discussions avec les autorités cantonales et en espérant qu'elles soient poursuivies, d'ici quelques années la gare de Rosé va être supprimée au profit de l'ouverture d'une nouvelle gare à Avry. Cette dernière devrait bénéficier d'une cadence aux 15 mn entre Guin et Avry, ce qui permettra d'assurer plus facilement les correspondances à la gare de Chénens.

- Garantir la vitesse commerciale est très importante, c'est-à-dire garantir la fluidité de la circulation des bus, les temps de parcours et la tenue des horaires.
- Assurer un accès de qualité aux arrêts avec un réseau piéton et cyclable sûr et attractif.
- Equiper les arrêts (éclairage, mobilier urbain, stationnement vélo, conformité pour les personnes à mobilité réduite). D'ici 2024, tous les arrêts devront répondre à la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Par exemple, l'arrêt "Eglise" à Onnens n'y répond pas. Cette mise aux normes va engendrer de grandes dépenses du côté des communes.

Concept du Transport individuel motorisé (TIM) :

- Réduire les nuisances liées au trafic et favoriser un meilleur partage de l'espace-rue entre les différents modes de transport en abaissant la vitesse dans les quartiers et en traversée de localité. Il n'est pas possible d'interdire le trafic de véhicules dû aux évitements de bouchons liés à des travaux, par contre des mesures de dissuasion sont envisageables.
- Concilier la fonction de circulation avec la fonction sociale de l'espace-rue avec des mesures de valorisation des espaces centraux.
- Limiter le trafic de transit sur le réseau collecteur communal avec des mesures de modération.
- Améliorer la sécurité dans les carrefours.

Un plan des mesures est mis à l'écran. Les instances cantonales disent qu'une mise en zone à 30 km/h. n'est pas nécessairement adéquate en traversée de village. Par contre, les zones résidentielles seront au 30 km/h. Sur les axes, aussi bien Lovens, Onnens que Lentigny, un système seuil à seuil est préconisé. La vitesse serait laissée à 50 km/h. avec la mise en place d'écueils qui jalonnent la chaussée afin de rendre les routes pour les automobilistes moins sécurisantes. **Le Président** cite en exemple le fait que la ville de Copenhague (Danemark) a supprimé tous les feux et autres modes de signalisation dans un grand carrefour et que tout se passe bien. L'insécurité rend plus attentif.

En rouge ce sont les tronçons piétonniers qui seront sécurisés sans gros investissements. Il est prévu de créer un chemin depuis le terrain de football qui longe le ruisseau La Bagne. Un chemin est déjà existant pour relier la gare de Rosé à Onnens, il sera aménagé en piste cyclable pour rejoindre la future Transagglo. Toutes les mesures doivent être soumises à une mise à l'enquête. Du temps et de l'argent seront nécessaires à la réalisation dudit projet.

Gestion des déchets :

- Gérer les déchets en veillant à ce que les taxes existantes couvrent les charges tout en garantissant le respect de l'environnement et en offrant un service de qualité à la population.

La commune de La Brillaz est une des rares communes à arriver à couvrir totalement ses frais grâce aux taxes réservées à cet effet.

- Mettre en conformité de la déchetterie de Lentigny et la rendre fonctionnelle. Les travaux sont terminés. En effet, vendredi 5 octobre 2018 dès 17h00, la population est invitée à son inauguration. Elle sera rouverte dès le samedi 6 octobre prochain.
- Etudier le bien-fondé du maintien de la déchetterie de Lovens et sous quelle forme. Le sujet a été effleuré mais pour le moment la déchetterie reste en l'état.
- Adapter le règlement communal selon les besoins. Des adaptations ont été mises en place en raison de dépôts de sacs non homologués dans les moloks et de détritux retrouvés dans les forêts. Si le contrevenant est découvert, des frais lui sont facturés.

Protection de la nature :

Sous l'égide de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) et en collaboration avec le Service de la nature et du paysage (SNP), l'entretien des marais des Tuileries et des Nex sont entrepris avec l'idée d'un sentier pédagogique au marais des Nex.

Bâtiments :

Améliorer la mise en valeur du patrimoine immobilier en menant une réflexion sur l'assainissement énergétique des bâtiments et en menant une réflexion pour l'utilisation future des biens immobiliers de la commune. La partie assainissement est encore à réaliser.

Michel Rey, conseiller communal en charge du dicastère des bâtiments, a procédé dans un premier temps à l'élaboration d'un inventaire de l'ensemble des biens de la commune. Ceci a permis au conseil communal d'élaborer une planification d'utilisation des principaux bâtiments.

Michel Rey informe que divers éléments (tels que crèche, petite enfance, écoles) sont à améliorer. Des locaux supplémentaires sont nécessaires. Une réflexion a été menée sans aller dans les détails. Il tient à préciser que les exigences des autorités cantonales deviennent de plus en plus lourdes. Il cite en exemple le cas du local où est dispensée la logopédie. Les normes en vigueur exigent un local deux fois plus grand que le local actuellement mis à disposition et ce sans tenir compte du nombre d'enfants participant à un cours. La présence de deux personnes ou de dix ne change en rien la surface du local qui doit être mis à disposition. Les écoles ont besoin de plus de classes. Cinq classes sont disponibles à l'école 1901, un crédit avait été accepté par l'AC afin de créer une nouvelle salle multifonctions. Garder une certaine cohésion entre les trois villages, en gardant une activité dans chacun des villages tient à cœur du conseil communal.

Un tableau à l'écran montre l'affectation envisagée de chaque bâtiment, soit :

- Ecole de Lovens est réservée pour "la petite enfance" (école maternelle et crèche);
- Ecole Caméléon de Lentigny, pour "les écoles" (école primaire 5 H à 8 H (6 salles) ainsi que des locaux de rangement pour les écoles);
- Ecole 1901 de Lentigny, pour "les écoles" (école primaire 1 H à 4 H (6 salles), des locaux de rangement pour les écoles et divers);
- Salle polyvalente de Lentigny est réservée aux "Sports et Sociétés" (activités sportives, locaux pour les sociétés et locaux de rangement);

- Château d'Onnens y verra "L'Administration et la Culture" (administration communale, salles de séance, salles pour les sociétés);
- Bâtiment communal sera destiné au "Parascolaire" (salle ACT/ACM, activités parascolaires AES/SIPLP, secrétariat des écoles);
- Nouveau bâtiment à construire sur la parcelle 630 RF, secteur Lentigny, destiné à l'édilité et à un chauffage à distance.

Un crédit d'étude sera nécessaire afin d'étudier plus en détails les faisabilités des projets cités ci-dessus. L'Assemblée communale devra se prononcer ultérieurement. **Michel Rey** remercie l'Assemblée pour son écoute.

Le Président ajoute que ce sont des projections dont l'étude prendra un certain temps. Il remercie **Michel Rey** pour son travail.

Vie sociale - Culture - Social :

La commune de La Brillaz se targue d'offrir à ses habitants une belle qualité de vie tant du point de vue de l'offre culturelle que des loisirs. Elle s'investit également pour l'équité sociale et la solidarité. Elle prévoit de :

- encourager la coordination des activités villageoises en collaboration avec l'Union des sociétés locale de La Brillaz (USLB);
- de maintenir son engagement envers la bibliothèque régionale d'Avry (BRA), élément fonctionnel;
- de réaliser un projet social. Cet élément est également en fonction car, depuis ce printemps, un emploi social dans le cadre du service de l'édilité est actif. Les contrats sont de durée déterminée (3 mois et renouvelable) dont la durée maximum est d'un an et à condition que la personne soit citoyenne de la commune.

Cimetières :

- Aménager en lieux sereins de recueils.
- La réfection du mur et du cimetière de Lentigny, avec la création d'un cheminement autour de l'église de Lentigny est chose faite.
- Un jardin des souvenirs a vu le jour au cimetière de Lentigny.

Mme Rose-Marie Diacon, locataire dans l'ancienne école de Lovens, demande si son appartement se verra utilisé à d'autres fins qu'un logement.

Actuellement, **Le Président** répond ne pas pouvoir donner de réponse. Il ne cache que le scénario est possible. Par contre, il est nécessaire d'attendre que le crédit d'étude soit accepté et que le projet soit étudié.

M. Patrick Rey demande si le bâtiment de l'école Caméléon ne peut pas être rehaussé et si le déplacement des bureaux de l'administration à Onnens est envisagé uniquement pour qu'une activité soit présente à Onnens.

Le Président répond que l'idée des bureaux à Onnens est née du fait qu'une grande surface est disponible. Des surfaces supplémentaires occupées actuellement par le "parascolaire" seront disponibles.

27.4. Planification financière - Information

Claude Mettraux présente la planification financière 2019-2023. Il précise que, selon la loi sur les communes du 25 septembre 1980, contrairement aux comptes et au budget, l'Assemblée communale ne vote pas le plan financier, il en prend simplement connaissance.

La planification financière est un moyen privilégié pour les collectivités publiques d'infléchir leur situation financière afin de tenir compte de leurs objectifs stratégiques. Elle renseigne l'autorité communale sur sa capacité d'investissement. Sa mise en œuvre n'intervient que dans le moyen terme. Ce précieux outil permet de remettre graduellement en question la structure des recettes et des dépenses. Le budget, avec son horizon annuel, n'offre pas cette souplesse.

Le montant total des investissements pour les cinq prochaines années (de 2019 à 2023) se monte à CHF 9'859'000.00 et les charges de fonctionnement qui en découlent s'élèvent à CHF 630'540.00. Ces charges sont représentées par les intérêts dont le taux actuel est de 2 % ainsi que par l'amortissement dont le taux est défini à l'art. 53 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes dont le taux varie de 1 % à 15 % selon la nature de l'investissement.

Les comptes de fonctionnement sont présentés. Ils font mention du montant annuel des charges et des recettes de l'année 2019 à l'année 2023. Il s'agit d'un résumé de la planification financière aux niveaux des charges et des recettes de fonctionnement. Le tableau tient compte des charges relatives aux investissements. Le déficit prévisible en 2023 est de CHF 386'875.00, ce qui représente un taux de 4.27 % par rapport aux recettes. Le taux est inférieur aux taux limite de 5 % prévu par l'art. 87, al. d de la Loi sur les communes.

Claude Mettraux conclut que la planification n'est pas très positive. De ce fait, le conseil communal devra prendre des décisions pragmatiques afin de ne pas arriver au seuil limite précité. Il remercie l'audience pour son écoute.

M. Gianmarco Mariotti demande si le taux d'emprunt évoqué de 2 % est le taux appliqué par la trésorerie de l'état.

Claude Mettraux répond que le taux est fixé par le Service des communes (SCom). Chaque demande de crédit, dans laquelle doit figurer les taux d'intérêt et d'amortissement, doit être présentée au SCom. Ces taux théoriques sont définis afin d'obtenir une certaine uniformité au sein des communes fribourgeoises. Actuellement le taux réel d'emprunt est inférieur.

Le Président remercie **Claude Mettraux**.

27.5. Budgets des investissements 2018 - Modification

27.5.1. Crédit d'étude réfection route de Chaffeiru

Le Président informe que la route de Chaffeiru, secteur Lentigny, d'une longueur de 750 mètres, débute au carrefour de l'église et route de la Poste jusqu'à la hauteur du marais des Nex. Il présente l'historique du dossier.

En 2003, le conseil communal s'est engagé quant à l'aménagement de la route et de ses infrastructures de manière coordonnée avec le Plan d'aménagement de détail (PAD) du quartier de la Grande Fin. Deux demandes de crédit d'étude pour la réfection de la route de Chaffeiru (montant budgété de CHF 50'000.00) ont été soumises à l'AC. La première fois (en 2008), l'AC a refusé la demande de crédit par 57 non contre 11 oui et la deuxième fois (en 2009), l'AC a également refusé ladite demande par 47 non et 26 oui.

Au cours des dix dernières années, l'état de la route n'a cessé de se dégrader. Les réparations ponctuelles par taccochage ne sont plus possible (photos à l'appui). Il devient impératif d'étudier sa réfection. L'étude consistera à analyser des possibilités d'élargissement de la route en comprenant la création d'un trottoir, la mise en séparatif des collecteurs des eaux claires (EC) et des eaux usées (EU) ainsi que le remplacement des conduites d'eau potable. Des emprises sur certains terrains seront nécessaires. Le coût de l'étude prévoit tous les travaux jusqu'à et y compris la préparation du dossier de mise à l'enquête. Il est devisé à CHF 110'000.00. Son financement est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par un prélèvement sur la réserve des routes.

M. Gilles Aubonney est d'avis que le refus des premières demandes de crédit d'étude n'étaient pas dû aux citoyens mais à son contenu. La demande de crédit faisait mention que la route de Chaffeiru serait la seule route de desserte du quartier de la Grande Fin. Ce dernier allègue que le conseil communal de l'époque manquait de franchise. La demande de crédit de ce soir est mieux présentée. Etant donné que la réflexion va se faire indépendamment de l'aménagement du quartier de la Grande Fin qui engendrera de la circulation supplémentaire, il a peur que le projet soit inadapté d'ici peu de temps. Il estime que l'Assemblée communale devrait être tenue informée du projet avant que la mise à l'enquête se réalise afin d'éviter des dépenses inutiles. **M. Gilles Aubonney** pense qu'il y a beaucoup d'interactions entre ce projet et celui du concept global de la mobilité. Il demande s'il n'est pas possible d'attendre que l'autre projet soit en phase terminale afin de ne pas mettre "le char avant les bœufs".

Le Président ne peut pas prendre position sur le passé car il n'a pas assisté aux débats. Par contre, de disséquer les deux éléments, soit le PAD La Grande Fin et la réfection de la route de Chaffeiru, ne signifie pas que la réflexion ne va pas tenir compte de l'évolution démographique qui engendrera une augmentation de trafic. L'étude qui va être entreprise tiendra compte d'une circulation plus dense. L'objectif actuel est de sécuriser les citoyens habitant actuellement le long de ladite route. Dans le cadre du concept global de mobilité, la limitation au 30 km/h. dans les zones résidentielles est un élément acquis qui n'est pas contesté par l'autorité cantonale. L'étude comprendra tous les travaux jusqu'à la mise à l'enquête. **Le Président** tient à préciser qu'avant d'entreprendre les démarches de la mise à l'enquête proprement dite, le projet sera soumis à l'AC. Si cette dernière refuse l'investissement, l'étude sera interrompue et le coût sera bien entendu inférieur à celui estimé.

M. Rachid Reghif allègue avoir reçu un courrier l'informant que le dossier relatif au PAD La Grande Fin était stoppé car des modifications doivent y être apportées. Il demande comment le conseil communal a fait pour estimer le coût de l'étude à CHF 110'000.00 en deux semaines.

Le Président répond que les travaux relatifs à la demande de crédit ont débuté il y a bientôt un an. Le montant cité est un chiffre qui a été calculé. L'information communale était déjà chez l'imprimeur au début du mois d'août. A ce moment-là, la décision de mettre un terme à la procédure de mise à l'enquête du PAD n'avait pas été prise. Depuis la séance d'information à la population qui a eu lieu à la salle polyvalente lors de laquelle il avait été dit qu'une étude de trafic avait été faite, **M. Rachid Reghif** demande si l'étude de trafic prévue dans le nouveau projet n'est pas de trop. Il demande pourquoi l'étude de trafic entreprise dans le cadre du projet du PAD n'a pas pu être réutilisée. Cela représente des frais comptés doublement. Il est d'avis qu'il est nécessaire de refaire la chaussée. Par contre, il est surpris que le montant demandé est de CHF 110'000.00 alors, qu'à l'époque, il était de CHF 50'000.00. Cette différence provient-elle d'un mauvais travail des anciens membres du conseil communal ou quelles en sont les motifs.

Le Président informe que l'étude consistera à trouver le moyen idéal (élargissement de la chaussée et création d'un trottoir) qui permettra à tous les usagers de la route de cheminer en toute sécurité. La commune va profiter de réfectionner les collecteurs des conduites d'eau. Le nombre de voitures ne change rien dans ladite réflexion. Aucune nouvelle étude de trafic ne va être entreprise. **Le Président** ne se permet pas de porter un jugement quant au travail de ses prédécesseurs. Il précise ne pas avoir fait des recherches par rapport à l'ancienne demande de crédit. Ce qu'il peut affirmer c'est que la demande actuelle n'est pas surévaluée. Le travail qui en découle sera conséquent avec entre autre des rencontres avec les propriétaires concernés.

M. Patrick Rey affirme que sur le tronçon de 750 m. des emprises sur les terrains seront nécessaires et il demande comment est-ce que le conseil communal voit la chose. Ces deux dernières années, sur le tronçon inférieur, un immeuble de six appartements a été construit et un autre de 13 logements a été mis à l'enquête dernièrement. Il demande si le conseil communal a tenu compte des emprises lors des mises à l'enquête et de l'attribution des préavis favorables.

Par rapport aux préavis favorables, **le Président** allègue que des distances à la route sont à respecter. Le conseil communal a besoin d'obtenir un crédit d'étude afin d'avoir du temps pour réfléchir et mener à bien l'étude. Aujourd'hui, il ne lui est pas possible de donner des réponses à la question "qu'est-ce qui va être entrepris". La volonté de créer un trottoir est présente, par contre le conseil communal ne sait pas encore si cela sera réalisable.

27.5.1.1. Rapport de la commission financière

Mme Sophie Galliath-Melzer, membre, lecture du rapport de la commission financière :

"Préambule :

Les membres de la Commission financière ont pris connaissance et analysé les dossiers reçus. Ils se sont réunis une fois pour examiner ces documents.

La Commission a également pris connaissance de la planification financière 2019 – 2023 lors d'une séance conjointe avec une délégation du Conseil communal le 11 septembre 2018.

Lors de cette séance, la Commission a réitéré ses attentes déjà exprimées au Conseil communal faisant suite à l'information d'une éventuelle modification du taux d'imposition. Ce sujet sera abordé en automne 2018, dans le cadre d'une prochaine rencontre.

En préambule à son rapport concernant la modification du budget d'investissements 2018, la Commission informe l'Assemblée qu'elle a examiné les décomptes finaux de deux investissements dont les dépenses ont été inférieures aux budgets votés, à savoir :

Aménagement routier : route de l'Ecole Onnens

Crédit accepté CHF 111'000.00. TTC

Montant net utilisé CHF 109'572.10 TTC

Montant inférieur au budget consenti CHF 1'427.90 (1,29%)

Evacuation des eaux : mesures d'urgence route de Chaffeiru Lentigny

Crédit accepté CHF 120'000.00 TTC

Montant net utilisé CHF 100'169.60 HT (107'924.50 TTC)

Montant inférieur au budget consenti CHF 12'075.50 (10.06%).

Elle relève la qualité du suivi technique et financier effectué par le Conseil communal dans ces deux dossiers.

Budget des investissements 2018 – modification

Routes: Crédit d'étude réfection route de Chaffeiru à Lentigny

Cet investissement de **CHF 110'000.00 TTC** est chiffré sur la base d'un devis estimatif établi par le bureau RWB.

L'état de délabrement avancé de cette chaussée, l'augmentation du flux de véhicules ainsi que le besoin de sécurisation obligent le Conseil communal à présenter une troisième demande de crédit, après celles de 2008 et 2009 qui ont été refusées par l'Assemblée.

L'étude envisagée a aussi pour but l'analyse des possibilités d'élargissement de la route et la création d'un trottoir. Quant aux infrastructures souterraines, l'étude de la mise en séparatif des eaux usées et claires ainsi que le remplacement des conduites de l'adduction d'eau potable font parties intégrantes de ce mandat.

Tous les travaux jusqu'à et y compris le dossier de mise à l'enquête sont inclus dans cet investissement.

Le financement est prévu par la trésorerie communale et sera amorti par un prélèvement sur la réserve des routes. Il en résulte, mis à part l'utilisation des liquidités communales, aucune charge financière pour les prochaines années.

Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un **préavis financier** positif pour cet investissement."

M. Pierre Grandjean est d'avis de reformuler la demande telle que formulée dans l'Information communale "Ce projet nécessite donc une étude détaillée de la situation et des coûts. Devisée à CHF 110'000.00 TTC, elle englobera tous les travaux jusqu'à et y compris la préparation du dossier de mise à l'enquête" Il souhaite que les frais de la mise à l'enquête ne soient pas englobés dans la demande de crédit d'étude car il estime que cela va engendrer des démarches inutiles si l'AC n'accepte pas la réfection de la route.

Le Président précise que le montant avancé permet de couvrir les frais jusqu'à la mise à l'enquête. Etant donné que tout ce qui est dit ce soir est protocolé, il suggère de laisser le montant proposé et il assure que les démarches pour une mise à l'enquête ne seront pas entreprises avant que l'AC ait donné son accord pour la réalisation des travaux. **Le Président** demande si c'est la formulation qui le dérange ou si c'est le montant.

M. Pierre Grandjean répond que la formulation a une incidence sur le coût.

Le Président demande si derrière la formulation se cache une certaine crainte que le conseil communal dépense trop d'argent.

Mme Marianne Stern répond par la négative. Par contre, elle craint que le conseil communal mette à l'enquête sans en être informée. Par ailleurs, elle souhaite avoir le choix entre deux projets.

Le Président lui explique que, techniquement, sa crainte n'est pas justifiée. En effet, il est nécessaire d'être en possession d'une autorisation d'emprunt délivrée par les autorités cantonales. Pour obtenir cette autorisation, le conseil communal doit fournir l'extrait du procès-verbal de l'AC qui prouve que cette dernière a donné son aval. Au vu de ce qui précède, il est impossible de mettre à l'enquête avant d'avoir obtenu l'accord de l'AC.

M. Rachid Reghif demande si le montant prévu pour les travaux de mise à l'enquête doit être compris dans l'investissement final.

Le Président répond que les plans qui seront présentés à l'AC lors de la demande de crédit pour la réalisation du projet seront les plans définitifs et non des esquisses.

M. Pierre Grandjean relève que les citoyens doivent s'engager au financement de frais relatifs à une acceptation d'une mise à l'enquête par l'AC. Il est d'avis que quelque CHF 20'000.00 à CHF 30'000.00 sont compris dans les CHF 110'000.00. De ce fait, il propose de réduire le montant de la demande de crédit à CHF 80'000.00.

M. Dominique Baudois, président de la commission financière (CF), confirme les propos du **Président**. En exemple, il cite d'anciens projets, tels que l'entrée d'Onnens, la mise aux normes de la déchetterie, etc., pour lesquels la procédure a toujours été la même. Il précise que la CF a un droit de regard et que le conseil communal ne demande pas à l'AC d'accepter ce soir la réalisation des travaux. Il s'agit uniquement d'un projet sans aucun engagement de réalisation. **M. Dominique Baudois** rappelle que la CF approuve la démarche qui est conventionnelle. Il précise que si le montant des travaux d'étude sont inférieurs à CHF 110'000.00, cela n'est pas grave. Il allègue que le conseil communal ne fait que son travail, c'est-à-dire de soumettre à l'AC un projet d'étude.

M. Pierre Grandjean est entièrement d'accord avec **M. Baudois**, par contre il demande pourquoi les frais de mise à l'enquête sont compris dans cette enveloppe.

M. Dominique Baudois répond que l'enveloppe doit comprendre les frais liés à la mise à l'enquête afin de ne pas devoir passer une nouvelle demande de crédit devant l'AC afin de finaliser le projet en cas d'acceptation par cette dernière.

27.5.1.2. Vote du crédit y relatif

Le Président invite l'AC à accepter la demande de crédit d'étude de CHF 110'000.00 pour la réfection de la route de Chaffeiru, secteur Lentigny.

La demande de crédit de CHF 110'000.00 pour la réfection de la route de Chaffeiru, secteur Lentigny, est approuvée par 58 oui, 7 oppositions et 5 abstentions.

27.6. Règlement du personnel communal - Approbation

Claude Mettraux informe, qu'au cours de l'année 2017, le conseil communal a décidé d'apporter certaines modifications au règlement sur le personnel communal. A ce moment-là, il était responsable du personnel et ce jusqu'au 31 décembre 2017, raisons pour lesquelles il a été chargé de procéder à ces modifications. Le dernier règlement est entré en vigueur le 20 août 2008 suivi d'une modification de l'art. 51 relatif à la durée des vacances intervenue le 1er janvier 2012.

Dans sa séance du 12 mars 2018, le conseil communal a validé toutes les modifications qui ont été apportées audit règlement. Puis, ce nouveau règlement a été soumis au Service des communes pour préavis. Après son approbation par l'AC, il sera soumis à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour son approbation définitive.

Claude Mettraux passe en revue les articles qui ont fait l'objet d'une modification ainsi que les nouveaux. Il précise que l'intégralité du règlement peut être consultée sur le site internet de la commune.

Les articles 6 "Commission administrative" (nouveau), 12 "Procédure d'engagement" (nouvel alinéa), 19 "Retraite", 48 "Formation et perfectionnement", 49 "Horaire de travail", 52 "Service de piquet (nouveau), 71 "Congé de paternité", ont été ajoutés ou ont subi un ajustement.¹

Claude Mettraux remercie les citoyens pour leur écoute.

Le Président demande si l'audience souhaite voter article par article. Ce n'est pas le cas.

Le règlement du personnel communal est approuvé à l'unanimité.

27.7. Modification de la limite communale

Le Président informe que cette demande de modification de la limite communale est due au fait que lors de la mise à l'enquête relative à l'agrandissement de la salle paroissiale, il a été découvert que la commune de La Brillaz n'était pas propriétaire de la totalité de la parcelle 400 RF, située autour de l'ancienne école d'Onnens. Une partie du terrain appartient encore à la commune d'Avry. Cette dernière a été d'accord de régler la situation. Plan à l'appui, la ligne en rouge démontre la limite entre les communes d'Avry (village de Corjolens) et La Brillaz. La commune d'Avry a proposé de procéder à un échange de terrain. C'est-à-dire que la commune d'Avry cède son terrain situé au centre du village d'Onnens contre le bout de route Champ Thomas sis sur la commune de La Brillaz. **Le Président** souligne que ladite route a toujours été entretenue et elle a même été refaite par la commune d'Avry. Le petit triangle (en vert sur le plan) fait également partie de l'échange entre les deux communes. Lors des discussions avec **Mme et M. Christiane et Christian Schmoutz**, propriétaires de ce petit lopin de terre, **Mme Schmoutz** a émis de souhait de profiter de l'occasion afin que l'entier des terres de l'ancienne exploitation qui appartenait à ses parents soit rattaché à une seule commune. Les terres de l'exploitation de **M. Samuel Brönnimann** sont également traversées par la limite communale. Avec l'aide du bureau de géomètre **Pascal Bongard SA** de Fribourg, une solution d'échange de 15'491 m² entre les communes. Cette solution a reçu l'approbation de tous les propriétaires concernés.

M. Raphaël Pichonnaz demande si les citoyens de la commune d'Avry se sont déjà prononcés sur le projet.

Le Président répond que le conseil général d'Avry, et non les citoyens, a accepté à l'unanimité la modification de la limite communale lors de sa séance du 25 septembre 2018.

Le Président invite l'Assemblée communale à approuver la demande de modification de la limite communale telle que proposée.

L'Assemblée communale approuve la modification de la limite communale à l'unanimité.

27.8. Divers

Le Président transmet les informations suivantes :

- Les travaux de réfection de la route de la Perreire, secteur Lovens, sont terminés. **M. Michel Yerly** a profité d'aménager son chemin menant à l'emplacement du dépôt des branches avec le solde des matériaux provenant de la réfection de la route précitée.

¹ D'autres articles ont été modifiés et seront, sur demande du Scm, publiés dans la prochaine information communale.

- L'aménagement du nouvel arrêt de bus Pierra-Fatta, secteur Onnens, prend plus de temps que souhaité. En effet, une erreur de procédure a fait qu'une deuxième mise à l'enquête a été nécessaire (durée de 30 jours). De plus et en fin de procédure de mise à l'enquête, les services cantonaux n'étaient pas d'accord entre-eux quant à la hauteur du trottoir afin qu'elle réponde aux exigences de la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Les normes en vigueur exigent une hauteur de quai de 16 cm alors qu'une commission exigeait une hauteur de 23 cm. Finalement, la hauteur de 16 cm a été validée. L'arrêt de bus devrait être sous toit d'ici la fin du mois d'octobre 2018. Jusqu'à la finalisation du projet, du personnel communal veille à la sécurité des enfants.
- Un nouveau calendrier des travaux liés au projet de la nouvelle mensuration a été élaboré par le bureau d'ingénieurs. La procédure de mise à l'enquête, d'une durée de deux mois, est prévue pour le milieu de l'année 2019. La finalisation des travaux peut être envisagée pour la fin 2020, début 2021.

Vanessa Joye Safavi, conseillère communale, informe qu'actuellement l'association "**Le Buisson Mobile**" organise des activités dans les trois villages (Lentigny, Lovens, Onnens) destinées aux enfants. A l'avenir, les animateurs souhaitent proposer des animations ouvertes à toute la population. Deux dates sont proposées. Pour rappel des affiches seront placardées aux endroits stratégiques de la commune. Le dimanche 14 octobre 2018, l'activité (land art) se déroulera au canapé forestier de 14h00 à 17h00 (en cas de mauvais temps, elle sera repoussée au dimanche 28 octobre). La deuxième date est le 19 décembre 2018 dans le cadre de l'animation des fenêtres de l'Avent à l'école d'Onnens. Cette activité sera préparée par les enfants et organisée par "Le Buisson Mobile". **Vanessa Joye Safavi** fait part, pour des raisons d'organisation, que le dîner des aînés prévu initialement le dimanche 6 janvier 2019 (comme mentionné dans l'Information communale) a dû être déplacé au dimanche 27 janvier 2019.

Mme Noëlla Panchaud, habitant En Treysales 8 (derrière l'école Caméléon) à Lentigny demande s'il est normal que des jeunes, en soirée et plus spécialement le week-end, viennent taper leur ballon contre le mur, la porte d'entrée de l'école et cassent les plafonniers alors qu'à proximité deux terrains de football engazonnés et un terrain en dur sont à disposition. Ils jettent également leur trottinette ou planche à roulettes contre le mur de l'entrée, les chéneaux, les poteaux métalliques de l'abri provoquant ainsi des bruits insupportables. Des personnes mangent, boivent et fument en laissant traîner leurs déchets à deux pas d'une poubelle. De plus, elle entend jusqu'à l'intérieur de sa maison (fenêtres fermées) leur musique ainsi que le bruit de vélos moteurs. Elle allègue également que lesdits engins abîment la place de rencontre. Tous ces éléments ne cessent pas à 22h00 comme cela devrait être le cas selon la loi. Le voisinage proche est souvent intervenu pour demander à cette tranche de population un peu de bienveillance vis-à-vis des habitants du quartier. **Mme Panchaud** souhaite que le conseil communal lui transmette le numéro de téléphone de la personne désignée à parer à ce tapage nocturne. Elle demande à ce qu'un règlement d'utilisation des espaces publics soit élaboré, que la commune intervienne auprès de la police de proximité et qu'un compromis soit trouvé afin que les jeunes et les habitants se respectent et cohabitent en harmonie.

Le Président la remercie pour son intervention. Il précise que le conseil communal est également interpellé et soucieux de trouver des solutions à ce phénomène grandissant. Preuve en est l'article dans la dernière Information communale. Le conseil communal n'est pas à même de régler toutes les incivilités qui se déroulent sur le territoire communal dans la mesure où il n'en a pas l'autorité. Des cas de vandalisme, d'incivilité ont été signalés à la police de proximité. Chacun a la possibilité d'appeler la police au 117. Il précise qu'un règlement communal de police est à ce jour manquant. Ce dernier est en élaboration. Des règles de comportement dans les espaces publics y seront mentionnées. Ce règlement va vraisemblablement être présenté aux citoyens lors de l'Assemblée communale du mois de décembre 2018.

M. Albert Dupré signale avoir habité Givisiez. Commune dans laquelle il a également été confronté aux mêmes problématiques que celles soulevées par **Mme Panchaud**.

Par contre, des panneaux indicateurs avaient été placés par la commune aux endroits stratégiques. Ces pancartes indiquaient des heures d'ouverture, des informations qui devaient être respectées et, selon lui, les intervenants étaient mieux respectés et ils avaient ainsi les moyens de dire que toutes les remarques formulées étaient imposées par la commune. Les jeunes étaient ainsi plus enclins à obtempérer et le bruit a diminué.

Le Président prend note du message.

Vanessa Joye Safavi, conseillère communale, est d'avis que les jeunes se comportent ainsi car ils ne savent pas que faire. Elle tient à informer que l'offre des activités pour les écoliers est présente au sein de la commune. Au niveau des occupations pour les adolescents, le conseil communal est en pleine réflexion et elle espère que d'ici peu la commune leur proposera des activités.

M. Claude Gendre rappelle que lors de l'AC du 7 mai 2014 les citoyens ont dû voter pour la réalisation d'un complexe autour de l'école Caméléon. Il était intervenu pour demander à ce qu'un règlement régisse l'usage des trottinettes ainsi que les interdictions par rapport aux façades. A ce jour, rien n'a encore été réalisé. Il est d'avis que la première chose à faire est de mettre des panneaux tels que **M. Dupré** vient d'évoquer avec l'interdiction de jouer au football. **M. Gendre** allègue en avoir vu dans toutes les écoles. Il demande également si la place aménagée devant l'école dont le coût a été de CHF 62'000.00 est destinée aux enfants pour s'amuser lors des récréations ou à l'usage des trottinettes.

Le Président prend note de l'intervention.

M. Frédéric Morel a constaté qu'une dame, pratiquant la course à pied avec ses deux enfants, avait un sac à poubelles dans les mains et elle ramassait les déchets longeant la route. Il l'a félicitée pour son action. Il prie les personnes qui la connaissent de lui transmettre à nouveau ses félicitations. D'autre part, il allègue, qu'il fut un temps, où les employés communaux nettoyaient la réserve naturelle sise au marais des Nex. Il estime que les chardons sont un réel problème car il est très difficile de les éliminer. Il demande à qui revient cette tâche.

Le Président répond qu'une instance est mandatée par le canton pour le nettoyage et l'entretien du marais des Nex. Le conseil communal se chargera de transmettre la remarque aux personnes concernées afin de voir comment la tâche est organisée. Il précise que le marais des Nex, tout comme ceux de la Briqueterie sont des sites protégés par la confédération pour les batraciens.

M. Frédéric Morel propose de faucher les chardons avant qu'ils mûrissent et il précise que beaucoup de personnes sont à même de le faire.

Mme Sonia Marilley demande s'il ne serait pas possible de prévoir des parcours mesurés, c'est-à-dire fléchés. Parcours qui existent déjà dans plusieurs communes (Neyruz, Cottens).

Le Président répond qu'il n'y voit pas d'inconvénients. Des parcours fléchés, mais pas mesurés, sont à l'étude. Actuellement le conseil communal travaille sur un projet de chemins pédestres fléchés avec l'idée qu'ils puissent être connectés à ceux des communes de Neyruz et Cottens. Le projet rencontre des difficultés car la volonté de créer des boucles de promenade amène trop souvent le parcours en bordure de route. La volonté d'éviter ces cas de figure complique la tâche.

Suite à l'intervention de **M. Frédéric Morel**, **Beatrix Guillet** souhaite préciser que la démarche de la dame qui court découle d'une initiative lancée par les réseaux sociaux. La problématique est abordée au sein du conseil des parents. L'action de la ville de Fri-

bourg "tu poutzes et tu bletzes" qui consiste à ce que des écoliers accompagnent un cantonnier lors du ramassage des déchets sur les routes a particulièrement sensibilisé les parents. Cette action est menée afin de sensibiliser la population à ne pas jeter les déchets par terre.

Par rapport à la place de jeux, **Mme Myriam Reghif** fait remarquer que des jeunes utilisent cette place de jeux de manière correcte et convenable. Elle demande à ce que ces derniers ne soient pas directement regardés de travers. Elle cite en exemple le cas de son fils qui s'y rend en pleine après-midi pour jouer au basket. Il remarque que des voisins le regardent et le guignent de coin.

Le Président tient à informer que **Roland Kalberer** a été déchargé de sa fonction de conseiller communal, responsable de l'aménagement du territoire et des constructions, hier soir à minuit. Ceci explique la présence de seulement six conseillers à la table du conseil communal. Il a siégé pendant plus de cinq ans dans le rôle parfois mal perçu de responsable de la "police" des constructions. Il ne faut oublier qu'avant la fusion, il avait déjà officié pendant quatre ans au sein du conseil communal de Lentigny. **Le Président** ne peut que le remercier pour le temps qu'il a donné pour la commune. Un présent est offert à **Roland Kalberer**.

Roland Kalberer remercie le conseil communal. Il précise avoir eu beaucoup de plaisir à réaliser cette tâche lors de laquelle il a beaucoup appris.

Le Président remercie les citoyen(ne)s pour leur attention et il les invite à partager le verre de l'amitié ainsi qu'une petite agape à l'étage inférieur.

L'Assemblée est levée à 22h20.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président



Daniel Terrapon



La Secrétaire



Martine Duc